

F. RABELAIS

A LA

FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

AUTOGRAPHES, DOCUMENTS

et

FAC-SIMILÉ

PAR LE D^r R. GORDON

Bibliothécaire-Adjoint de la Faculté de Médecine
de Montpellier.



MONTPELLIER

CAMILLE COULET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Grand'Rue, 5

PARIS

ALPHONSE LEMERRE, LIBRAIRE

Passage Choiseul, 31

M DCCC LXXVI

FRANCISCI RABELÆSI RELIQUIÆ MONSPELIENSES

A MONSIEUR

A. GERMAIN

Professeur d'Histoire et Doyen de la Faculté des Lettres
de Montpellier,
Correspondant de l'Institut.

Si quid boni, tuum.

LibRARY
7
D P. Thiers
1-2-41

6-16-41



AVERTISSEMENT

PARMI les nombreux étrangers qui, tous les ans, visitent la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, la plupart sont vivement intéressés par l'examen des autographes de Rabelais conservés dans nos Archives. Ce grand écrivain devança son temps, au point de pouvoir être considéré comme un contemporain des hommes du XVIII^e siècle; il a fait deux séjours à Montpellier, où il a laissé des traces de son passage beaucoup plus profondes qu'ailleurs.

« Quoique Rabelais, dit M. le professeur Germain, soit demeuré peu de temps à Montpellier, — puisqu'on

Dc*

n'évalue guère à plus de deux ans et demi le séjour qu'il y fit en deux fois, — comme il y vint déjà assez âgé pour pouvoir y exercer dès le début une influence littéraire considérable, sa présence, au sein de notre ville, a dû y être une source merveilleusement féconde de lumière. Non-seulement il y payait un précieux tribut à la restauration des études grecques dans notre École de Médecine, mais il y prêtait un actif concours à la régénération de l'enseignement médical lui-même, sans rien brusquer toutefois, car Rabelais était aussi bien l'homme du passé que le représentant de l'avenir (1). »

Nous croyons donc être agréable aux admirateurs de Rabelais et aux personnes curieuses des choses du passé, en reproduisant par la photogravure, sous forme d'Album, non-seulement les Autographes de l'immortel auteur de Pantagruel, mais encore tous les Documents qui se rattachent à son séjour et à ses études médicales à Montpellier.

(1) A. Germain; *La Renaissance à Montpellier*. Étude historique d'après les documents originaux, avec Pièces justificatives. Montpellier, 1871, pag. 20. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, tom. VI, 1871.

Ces documents et ces autographes se trouvent dans les Recueils et Registres suivants de la Faculté de Médecine de Montpellier :

1° Registre des Matricules depuis le mois de Février 1502 jusqu'au 10 Mai 1561.

2° Registre des Actes depuis le mois d'Octobre 1523 jusqu'au 20 Avril 1559.

3° Registre du Procureur des Étudiants (*Liber procuratoris studiosorum*), relatif à la gestion du Procureur des Bacheliers et Étudiants, du 26 Mars 1526 au 15 Décembre 1535.

4° Registre des Leçons de l'Université.

5° Petri Bembi opuscula.

La plupart de ces documents ont été déjà publiés par le savant Doyen de notre Faculté des Lettres, dans son travail si complet et si consciencieux : La Renaissance à Montpellier. Les archives de notre antique et célèbre École sont une mine inépuisable : mais personne n'avait eu avant lui le courage de débrouiller les écritures informes et de déchiffrer les notes parfois illisibles de nos vieux Registres, qu'Astruc s'était borné à parcourir. M. Germain a bien voulu nous aider de ses précieux

conseils : nous sommes heureux de pouvoir lui en témoigner ici toute notre gratitude. Nous devons en même temps adresser à M. Charles Royer, si compétent en cette matière, nos sincères remerciements pour l'obligeant concours qu'il nous a prêté.





F. RABELAIS

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

N conserve à la Faculté de Médecine le portrait et une Robe traditionnellement dite de Rabelais; nous ne pouvions guère nous dispenser de les reproduire en tête de cette publication.





PORTRAIT DE RABELAIS.

Ce portrait se trouve dans la précieuse collection que possède la Faculté de Médecine, et qui s'étend depuis H. de Guintonia, en 1239, jusqu'à notre époque : nous le donnons sans en garantir la ressemblance.

C'est François Ranchin qui a fait faire la plupart des portraits des Professeurs antérieurs à son temps ; ils sembleraient être tous de la même main ; aussi manquent-ils d'authenticité. On est par conséquent en droit de se demander si le portrait de Rabelais et ceux des autres Professeurs sont des copies de portraits faits antérieurement, ou des figures de fantaisie.







ROBE DE RABELAIS.

L'ANCIENNE robe, si connue dans le monde médical sous le nom de Robe de Rabelais, est en drap rouge avec une épitoge et à manches très-larges. Les futurs Docteurs la mettaient pour passer leurs examens, et, avant de la quitter, ils en coupaient furtivement, assure-t-on, quelques lambeaux, qu'ils emportaient chez eux, comme, une sorte de relique. Nous donnons deux photographures représentant, l'une la robe vue par devant, et l'autre la même robe vue par derrière.

Cette robe, au dire d'Astruc (1), date de François Rabelais, célèbre docteur de la Faculté de Montpellier, dont elle prit le nom. Elle fut renouvelée en 1612 par François Ranchin; on en a fait une troisième en 1720.

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*. Paris, 1767, pag. 85.

Rien de piquant comme la délibération de la Faculté, en date du 15 Décembre 1612, et dans laquelle F. Ranchin promet, s'il obtient la place de Chancelier, de donner un beau tapis pour la table du Conclave et de renouveler la robe de Rabelais. Nous ne pouvons résister au désir de la transcrire ici textuellement.

15 DÉCEMBRE 1612.

Die decima quinta mensis decembris ann. 1612, congregati in conclavi RR. Domini professores et doctores, post peractum examen rigorosum magistri Michaelis Des Essars, Donjoniensis apud Boios..... Rev. dom. Ranchinus, professor regius, in gratiam futuri cancellariatus, pollicitus est se daturum Collegio insignem tapetem, pro exornanda mensa quæ est in conclavi Collegii regii. Item promisit se renovaturum togam illam, vulgo Francisci Rabelæsii dictam, in gratiam eorum qui quotidie promoventur ad gradus Academiæ, cum altera quam ferre solent sit antiquior et pene lacera atque deformis. In cujus rei fidem hic omnes lætandi et congratulantes subscripserunt.

VARANDA, J. DE PRADILLES, R. DE BELLEVAL, RANCHIN, DELORT, TELLIER, MOREL, DU RANC, SCHARPE, RIVIÈRE....
(*Lib. Congreg.*, 1598-1624, fol. 226 ro et vo).





Hollog. Dujardin.

Imp. Fudec Paris





ÉPREUVES A SUBIR

AVANT D'ÊTRE PROCLAMÉ DOCTEUR.

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de faire connaître les nombreuses épreuves auxquelles le candidat était soumis, à cette époque, avant de recevoir le bonnet de Docteur. On n'avait pas moins de seize épreuves à subir, indépendamment de celle de maître ès-arts, qui correspondait au Baccalauréat ès-lettres et ès-sciences d'aujourd'hui.

«Pas d'immatriculation, dit un Statut du 30 Septembre 1517, pour quiconque n'aura pas fait preuve de connaissances suffisantes en logique et en philosophie. On interdira l'entrée des cours de médecine aux candidats déclarés, après examen, incapables sur ces matières, jusqu'à ce qu'ils se montrent en état d'en dissenter convenablement.»

L'épreuve du Baccalauréat, auquel on n'était admis qu'après trois ans d'études, durait quatre

heures à elle seule, depuis huit heures du matin jusqu'à midi. Une fois reçu, le nouveau Bachelier ne pouvait prétendre à la Licence et au Doctorat qu'après avoir fait, pendant trois mois, des leçons publiques, appelées les *Cours*. Ces cours terminés, il était admis à se présenter aux *quatre examens per intentionem*, ainsi désignés parce qu'on les subissait avec l'intention de parvenir à la Licence : *per intentionem adipiscendi licentiam*. Il fallait soutenir quatre Thèses successivement de deux en deux jours, sur un sujet donné la veille, et chacune de ces épreuves durait au moins une heure.

Au bout de huit jours, on soutenait deux autres Thèses, appelées *Points rigoureux*. Le premier point roulait sur une maladie, et le second sur un Aphorisme d'Hippocrate, tirés au sort vingt-quatre heures seulement avant la soutenance. En conséquence, le postulant *piquait* dans deux livres, dans l'un chez le Chancelier, dans l'autre chez le Doyen. Cet acte durait de midi à quatre heures, à la chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame-des-Tables.

Une fois admis, le candidat allait au palais épiscopal, dans la huitaine, recevoir la Licence des mains de l'Évêque ou de son Vicaire général, en

présence de deux Professeurs délégués par la Faculté.

Puis venaient pour le nouveau Licencié les *Tri-duanes*, c'est-à-dire six autres examens qui avaient lieu, comme le mot l'indique, pendant trois jours, matin et soir; chacun de ces six examens durait au moins une heure.

Enfin, ces épreuves terminées, si le candidat avait mérité, dans toutes, les suffrages des deux tiers des Professeurs au moins, il était admis au *Doctorat*, qu'on nommait « l'acte de triomphe » (*actus triumphalis*) ; le cérémonial avait lieu dans l'église Saint-Firmin, où il était annoncé la veille par la grande cloche. La Faculté en corps y conduisait, au son des instruments, le Récipiendaire accompagné de son parrain. A la suite de quelques discours ou harangues en latin, on lui délivrait les insignes du grade suprême ; en présence de toute l'Assemblée, à laquelle le nouveau Docteur faisait distribuer des gants, des dragées ou des fruits confits.

D'après les Statuts de la Faculté, « tout le monde » devait assister à la présentation des Licenciés à » l'Évêque, aux cavalcades parcourant la ville, aux » promenades doctorales et aux actes de triomphe

» des nouveaux Docteurs dans l'église Saint-Fir-
» min ».

Les insignes du Doctorat, dit M. Germain, consistaient en un bonnet de drap noir surmonté d'une houpe de soie cramoisie, en une bague d'or et une ceinture dorée ; à quoi s'ajoutait la remise symbolique du livre d'Hippocrate. Le Président, après la délivrance de ces insignes, faisait asseoir à son côté le nouveau Docteur, puis lui donnait l'accolade et la bénédiction (1).

(1) A. Germain; *loc. cit.*, pag. 29, 30.







SCEAUX.

ON délivrait aux Candidats admis à ces examens «*sept lettres*» : une pour le Baccalauréat, trois pour les Cours, une pour les Points rigoureux, une sixième pour la Licence, et la septième pour le Doctorat. D'après Astruc, les *lettres* pour le Baccalauréat, pour le Point rigoureux et le Doctorat étaient seules munies du sceau de l'Université; deux de ces sceaux sont à notre disposition. Nous avons cru devoir les reproduire, ainsi que le nouveau sceau pour le Doctorat, quoique ce dernier, de 1605, soit d'une date postérieure à l'époque de Rabelais; mais il complète la série des anciens sceaux de la Faculté.

Les deux premiers sceaux étaient-ils réellement, comme le prétend Astruc, les sceaux pour le Bac-

calauréat et le Point rigoureux ? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

Le Sceau d'une forme ogivale aux deux extrémités, tout d'une pièce en cuivre, représente un personnage nimbé debout au milieu de deux autres appuyés chacun sur un petit pupitre, avec ces mots écrits tout autour en caractères gothiques :

S. PCVRATOR. VNIVSITATIS MEDICOR. STDII MOTISPLI.

S'agit-il d'un Professeur au milieu de deux écoliers, comme le pense Astruc, ou bien la présence du nimbe doit-elle porter à croire qu'il est question du Christ au milieu de deux personnages auxquels il donne la mission d'enseigner ? Nous nous rangerions volontiers à cette dernière opinion, d'autant mieux que l'Université de Médecine de Montpellier tenait ses statuts d'un légat du Pape, qui est considéré comme étant le représentant du Christ sur la terre.

Le Sceau d'une forme ronde, en cuivre, est appliqué sur un flan en fer. Le champ représente un personnage en robe, et coiffé d'une calotte, ayant devant lui un livre ouvert, supporté par un pupitre, et indiquant de la main droite un passage du texte ; la main gauche est appuyée sur le livre.



On voit au-dessous des anciennes armes de Montpellier un bœuf ailé. Au haut du sceau paraît la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus avec le nimbe; et au-dessous, une bande circulaire avec ces mots en lettres gothiques :

[S] (1) LVCAS : S. MARIA.

Autour du sceau, on lit en caractères pareils :

S. VNIVERCITATIS MEDICORVM MONTISPESSVLI.

Suivant Astruc, le champ du sceau représenterait saint Luc appuyé sur un pupitre, et désigné par le Bœuf ailé.

Le nouveau Sceau pour le Doctorat est un grand sceau rond, qui fut fait par Jean Leblanc, sculpteur, en 1605, à la suite d'une délibération prise par la Faculté le 29 Janvier de cette même année (2). Il représente un Esculape assis sur un monticule où croissent des simples; le Dieu tient à la main le

(1) L'S mise entre crochets appartient au mot *Montis-pessuli* qui fait partie de l'exergue; mais il est possible qu'elle ait servi à deux fins et qu'elle doive être considérée comme l'S initiale de *Sanctus*.

(2) Voy. *Registre des Congrégations* de 1598 à 1624, fol. 98 v^o et 109 r^o.

type de la santé; d'un côté, on voit les armes modernes de Montpellier, au-dessus, celles de France, et à gauche un coq, symbole de la vigilance nécessaire aux médecins, avec cette inscription autour en lettres carrées :

SIGILLVM NOVVM DOCTOR. MED. VNIVERS.
MONSPEL. 1605.



Agendus Major

Ego fratri meo L. ablesus. Dilecti dicitur Turmen huc adpate
 studiorum medicorum gra. Deligis mihi in gremio Ego. dnm formid
 Semper dnm dnm regentem in hac abba Vinoplati, Pollicor
 aut me omnia obsequia que in gred medicum fac ultate
 studij. Et obsequia solent ab is qui no. bona fide docere
 Inno. Et moris est. prestito. Adscriptis no. meum manu
 Ego die decima septima mris. Septembris. Anno dnm milite.
 quingent. et octo. finge. ma.

Ego. Dnm Agnus. Dilecti dicitur Turmen huc adpate
 studij. Et moris est. prestito. Adscriptis no. meum manu
 Ego die decima septima mris. Septembris. Anno dnm milite.
 quingent. et octo. finge. ma.

B. H.



IMMATRICULATION DE RABELAIS

COMME ÉLÈVE EN MÉDECINE.

LES Archives de notre Faculté ne fournissent aucun renseignement particulier sur Rabelais, avant le 17 Septembre 1530, date de son immatriculation comme élève en Médecine. On trouve dans le *Liber Procuratoris*, écrite de la main même de Guillaume Rondellet, qui remplissait alors les fonctions de Procureur des Étudiants, la mention du paiement par Rabelais de l'écu d'or exigé en pareil cas.

Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, solvit, die 17 septembris 1530, unum aureum.

L'Inscription de Rabelais (Registre des Matri-
cules, 1502-1561, fol. 109 r^o) est couchée en ces
termes, et signée de lui.

*Ego Franciscus Rabelæsus Chinonensis, diocesis
Turonensis, huc adpuli, studiorum medicinæ gratia,*



delegique mihi in patrem egregium dominum Joannem Scurronum, doctorem regentemque in hac alma Universitate. Polliceor autem me omnia observaturum, quæ in prædicta medicinæ facultate statuuntur, et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere, juramento, ut moris est, præstito; adscripsique nomen meum manu propria, die decima septima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo.

F. RABELÆSUS.

En marge on lit : *Solvit tres libras.*



11. Trigesimo sub 12 anno 1721 1722
 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1730
 1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738
 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746
 1747 1748 1749 1750 1751 1752 1753 1754
 1755 1756 1757 1758 1759 1760 1761 1762
 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770
 1771 1772 1773 1774 1775 1776 1777 1778
 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786
 1787 1788 1789 1790 1791 1792 1793 1794
 1795 1796 1797 1798 1799 1800 1801 1802
 1803 1804 1805 1806 1807 1808 1809 1810
 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818
 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826
 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834
 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842
 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850
 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858
 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866
 1867 1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874
 1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882
 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890
 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898
 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906
 1907 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914
 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922
 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930
 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938
 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946
 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954
 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962
 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970
 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978
 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994
 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002
 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010
 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018
 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026
 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034
 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042
 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050
 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058
 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066
 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074
 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082
 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090
 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098
 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106
 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114
 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122
 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130
 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138
 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146
 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154
 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162
 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170
 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178
 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186
 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194
 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202
 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210
 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218
 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226
 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234
 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242
 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250
 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258
 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266
 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274
 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282
 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290
 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298
 2299 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305
 2306 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312
 2313 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319
 2320 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326
 2327 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333
 2334 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340
 2341 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347
 2348 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354
 2355 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361
 2362 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368
 2369 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375
 2376 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382
 2383 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389
 2390 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396
 2397 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403
 2404 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410
 2411 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417
 2418 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424
 2425 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431
 2432 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438
 2439 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445
 2446 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452
 2453 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459
 2460 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466
 2467 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473
 2474 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480
 2481 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487
 2488 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494
 2495 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501
 2502 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508
 2509 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515
 2516 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522
 2523 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529
 2530 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536
 2537 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543
 2544 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550
 2551 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557
 2558 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564
 2565 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571
 2572 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578
 2579 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585
 2586 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592
 2593 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599
 2600 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606
 2607 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613
 2614 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620
 2621 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627
 2628 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634
 2635 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641
 2642 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648
 2649 2649 2650 2651 2652 2653 2654 2655
 2656 2656 2657 2658 2659 2660 2661 2662
 2663 2663 2664 2665 2666 2667 2668 2669
 2670 2670 2671 2672 2673 2674 2675 2676
 2677 2677 2678 2679 2680 2681 2682 2683
 2684 2684 2685 2686 2687 2688 2689 2690
 2691 2691 2692 2693 2694 2695 2696 2697
 2698 2698 2699 2700 2701 2702 2703 2704
 2705 2705 2706 2707 2708 2709 2710 2711
 2712 2712 2713 2714 2715 2716 2717 2718
 2719 2719 2720 2721 2722 2723 2724 2725
 2726 2726 2727 2728 2729 2730 2731 2732
 2733 2733 2734 2735 2736 2737 2738 2739
 2740 2740 2741 2742 2743 2744 2745 2746
 2747 2747 2748 2749 2750 2751 2752 2753
 2754 2754 2755 2756 2757 2758 2759 2760
 2761 2761 2762 2763 2764 2765 2766 2767
 2768 2768 2769 2770 2771 2772 2773 2774
 2775 2775 2776 2777 2778 2779 2780 2781
 2782 2782 2783 2784 2785 2786 2787 2788
 2789 2789 2790 2791 2792 2793 2794 2795
 2796 2796 2797 2798 2799 2800 2801 2802
 2803 2803 2804 2805 2806 2807 2808 2809
 2810 2810 2811 2812 2813 2814 2815 2816
 2817 2817 2818 2819 2820 2821 2822 2823
 2824 2824 2825 2826 2827 2828 2829 2830
 2831 2831 2832 2833 2834 2835 2836 2837
 2838 2838 2839 2840 2841 2842 2843 2844
 2845 2845 2846 2847 2848 2849 2850 2851
 2852 2852 2853 2854 2855 2856 2857 2858
 2859 2859 2860 2861 2862 2863 2864 2865
 2866 2866 2867 2868 2869 2870 2871 2872
 2873 2873 2874 2875 2876 2877 2878 2879
 2880 2880 2881 2882 2883 2884 2885



BACCALAURÉAT DE RABELAIS.

RABELAIS fut reçu Bachelier peu de mois après, le 1^{er} Novembre de la même année, sous la présidence de Jean Schyron, ainsi que l'attestent les lignes suivantes, inscrites de sa main sur le *Registre des Actes de la Faculté, de 1523 à 1559*, fol. 7 r^o.

Ego Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus, die prima mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, sub reverendo artium et medicinæ professore magistro Joanne Scurronio.

Dans le *Livre des Procureurs*, il est fait mention, à la date du 1^{er} Décembre 1530, du paiement par Rabelais d'un écu d'or pour son Baccalauréat.

Franciscus Rabelæsus baccalaureus, die prima decembris 1530, persolvit aureum unum.

«Le *Livre des Procureurs*, dit M. Germain, donne

pour date au Baccalauréat de Rabelais le 1^{er} Décembre, au lieu du 1^{er} Novembre, et cette fixation me paraît préférable, le 1^{er} Novembre représentant un jour de fête, où notre Faculté de Médecine suspendait tout exercice. Le 1^{er} Décembre tombant en 1530 le jeudi, jour non férié, est la vraie date, je crois. Rabelais aura écrit par mégarde *Novembre*, comme il l'eût écrit la veille, sans penser que le mois de Novembre venait de finir, et qu'on entrait ce jour-là en Décembre. Rien de plus commun que ce genre de confusion.» (A. Germain; *loc. cit.*, pag. 17, note 3.)

On devrait donc se ranger à cette rectification de date.





LEÇONS DU COURS.

COMME nous l'avons dit, les nouveaux Bacheliers étaient obligés de faire pendant trois mois des Leçons qu'on appelait les *Leçons du Cours*. Rabelais, reçu Bachelier, expliqua, selon son propre témoignage, pendant l'année 1531, *devant un auditoire nombreux, frequenti auditorio*, les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Art médical* de Galien.

En 1532, il se rendit à Lyon, qui devint alors, il le dit lui-même, le siège de ses études, « *sedes studiorum meorum* »; il s'y occupa de médecine, de philologie, de littérature, et publia cette même année, chez Sébastien Gryphe, une édition grecque des *Aphorismes* d'Hippocrate, devenue fort rare, dont la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier ne possède que la réimpression de 1543, faite par le même imprimeur sous le titre de : *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem, ex Franc.*

Rabelasi recognitione, quibus ex Ant. Musæ commentariis adjecimus et octavam et quædam alia, quæ sequens indicabit pagella. Lugd. Seb. Griph., 1543; in-16.

Rabelais quitta Lyon pour aller deux fois à Rome, en 1534 et en 1536; puis, après une apparition à Paris, il revint à Montpellier pour compléter ses études médicales; et nous allons voir son nom figurer de nouveau à la suite du *Registre des Matricules*, le 3 Avril 1537.





LICENCE.

Nous avons inutilement cherché, dans les Registres de la Faculté de Médecine, l'Acte de licence de Rabelais : cette absence tient évidemment à ce que les Thèses de licence en Médecine étaient ordinairement soutenues dans la Chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame-des-Tables, et le grade de Licencié conféré dans le Palais épiscopal par l'Évêque ou son Vicaire général, en présence de deux Professeurs délégués par la Faculté. L'Acte de licence de Rabelais aura sans doute été inscrit dans des Registres qui ne nous sont pas parvenus.

A défaut de l'Acte de licence, nous sommes heureux de pouvoir reproduire la mention de paiement par Rabelais, pour les droits de licence, le 3 Avril 1537 ; elle est consignée en ces termes à la suite du *Registre des Matricules*, 1502-1561, f° 384 v° :

A Licentiandis : Magistro Francisco Rabelesio, lib. 4.

Ce document important a été découvert par M. Germain, dans les minutieuses recherches auxquelles il a bien voulu se livrer récemment pour nous obliger.

Die tercia aprilis anni millesimi quingentesimi trigesimi septimi, quum, de concensu reverendorum magistrorum Johannis Falconis decani, Stephani Corauldi, Petri Laurentii, Leonis Heremite, Dyonisii Fontanonis, Anthonii Griffy, per magistrum reverendum Johannem Schironium hic liber matricule fuit traditus prefato magistro Gilberto Griffy cancellario, cum honore recipiendi pro eodem domino Schironio omnia emolumenta exigere solita, tam per procuratores magistrorum, quam scholarium, a matriculandis, baccalaureandis, cursantibus pro licentia, donec ad complementum solutionis pecuniarum per eundem dominum Schironium expositarum in prosecutione confirmationis privilegiorum apud aulam regiam, pro interinatione declarationis per dominum nostrum regem concessæ, eo procurante in curia suprema dominorum generalium, tam contra procuratorem patrie lingue Occitane, quam contra consules Montispessuli, recepit prefatus magister Gilbertus Griffy summas subscriptas.

PRIMO A MATRICULANDIS, PRO JURE SOLITO EXIGI PER
PROCURATORES DOCTORUM:

A magistro Stephano Barrau, libr. I.
A magistro Claudio Piquiro, libr. I.
A magistro Anthonio Ameto, libr. I.
A magistro Petro Villefranche, libr. I.
A magistro Gilberto Heroardo, libr. I.
A magistro Adam Malipili, libr. I, etc., etc., etc.

A LICENTIANDIS :

Magistro Francisco Rabelesio, libr. IV.

A MATRICULANDIS, PRO JURE SCOLARIUM :

A magistro Stephano Barrau, libr. II.
A magistro Claudio Picherio, } Recept procurator.
A magistro Anthonio Ameti, }
A magistro Petro Ville Franche, libr. II.
A magistro Gilberto Heroardo, libr. II.
A magistro Adamo Malipili, libr. II, etc., etc., etc.
 (*Registre des Matricules, 1502-1561, fol. 384 vo.*)





DOCTORAT.

LE 22 Mai 1537, Rabelais fut promu au Doctorat, sous la présidence d'Antoine Griphy, comme l'atteste la note suivante, écrite de sa propre main dans le Registre des Anciens Actes de l'Université de Médecine, 1523-1559, fol. 33 r^o.

Ego Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, suscepì gradum doctoratus, sub D. Antonio Gryphio, in præclara medicinæ facultate, die vigesima secunda mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

RABELÆSUS.



1580
Ego Franciscus Abelsus doctor
in omni et recepi gradum doctoratus sub D.
Antonio Gyphe in prestigiosa medicorum facultate
die vigesima secunda mensis May. Anno domini
millisimo quingentesimo trigesimo septimo.

Abelsus

Ego Cameracensis

R. mandavit dominus Colonus Griffius Cancellarius quod pro suo
ordinario regis penderet sed jurisdictionem Galeni de publicis
et candidatis et conventibus de manu cancellarii sive de Galeni
et si forte forent penderet de Cancellario et si regis non possit
de consensu eius de tempore tamen ad hunc penderet jurisdictionem libere de Aragoni
Griffio regis Henr.

libere usque
D. Joh. Joanni fidei Donatus leges pro suo ordinario Alberto Galoni de Candi
natione per eum sit hinc ad Comendatorem de Trip. Sit munda Galoni
ad unum libere Albertus de Crescen. Galoni

D. *Aphanius* (*Oreochromis*) pro suo ordinario regno fuit
D. *Bon Dromys* fontanensis elegit pro suo ordinario 2^o dⁱ mⁱ anni
indianalis Galen
Juanio de Rio Aphorismus dⁱ. Hippocratis

D. Les hermites: cloître Hom. ref. ad Almonon
 D. Les hermites: cloître Hom. ref. ad Almonon
 D. Les hermites: cloître Hom. ref. ad Almonon

Actum Tami. D. Cancellarius, D. Joann. folio Decanus. pro. Dominus.
D. D. f. Joann. doctor juris. et. Pabry. no.

~~Cherbourg - France - Belgique - 17. 1. 1944 - 1. 1. 1945~~
~~Cherbourg - France - Belgique - 17. 1. 1944 - 1. 1. 1945~~



RÉPARTITION DES SUJETS DE COURS.

DOCTEURS ORDINAIRES.

RABELAIS DÉPOSITAIRE DES CLEFS.

RABELAIS songea à se servir du grade de Docteur pour embrasser la carrière professorale. A cette époque, les Docteurs qui voulaient s'attacher à la Faculté, en qualité de *Docteurs ordinaires*, devaient y faire des leçons publiques, et choisir la matière qui leur convenait.

On trouve dans le *Registre des Leçons de l'Université* (Assemblée du 27 Septembre 1537) que Rabelais choisit et interpréta, à Montpellier, le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate.

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo, facta fuit congregatio per fidem, die Sancti Cosme et Damiani 27^a septembris, in qua comparuerunt doctores sequentes, et primo :

Reverendus dominus Gilbertus Griffus, cancellarius,

qui, pro suo ordinario, elegit *Introductionem Galeni de pulsibus*, ad candidatos, et *Commentarium de motu musculorum ejusdem Galeni*. Et si forte fortuna predictus D. cancellarius legere non possit, de consensu omnium doctorum, committit lecturam predictorum librorum D. Antonio Griffio, nepoti suo.

D. Antonius Griffius, pro suo ordinario, elegit *fen^{4am} primi Avicenne*, a Mantino hebreo versam.

D. Johannes Falco, decanus, elegit, pro suo ordinario, *libellum Galeni de curandi ratione per venæ sectionem*, cum commentariis de differentiis febrium ejusdem Galeni.

D. Antonius Saporta, pro suo ordinario, elegit *libros de crisibus Galeni*.

D. Stephanus Coraudus, pro suo ordinario, elegit *fen primam tertii canonis Avicenne*.

D. Dionysius Fontanonus elegit, pro suo ordinario, *2^{um} et 3^{um} Artis medicinalis Galeni*.

D. Petrus Laurentius, pro suo ordinario, elegit *Aphorismos domini Hippocratis*.

D. Leo Heremitanus elegit *nonum Rasis ad Almansorem*.

D. Jo. Scuronius, pro suo ordinario, elegit *librum Galeni de tumoribus*, partes *Medicæ artis*, et *13^{um} et 14^{um} Methodi medendi Galeni*.

Procuratores presentis anni D. Leo Heremitanus et An. Saporta.

Custodes clavium D. cancellarius, D. Johannes Falco, decanus, D. primus procurator, et D. junior doctor Franciscus Rabelæsus.

D. Franciscus Rabelæsus, pro suo ordinario, elegit librum Prognosticorum Hippocratis, quem græce interpretatus est.

(Registre des Leçons de l'Université de Médecine de Montpellier, ann. 1537.)

Le mot *græce* apparaît ici pour la première fois dans le *Registre des Leçons*. Il indique qu'on n'expliquait ordinairement qu'une traduction latine des médecins grecs ou arabes.

«En effet, ces Cours, dit M. Germain, ne consistaient en général qu'à lire et commenter les ouvrages des médecins grecs ou arabes qu'on ne connaissait guère qu'à l'aide de traductions latines, Hippocrate, Galien, Paul d'Égine, Dioscorides, Avicenne, Mesué, Razi. De là, le nom de lectures et de lecteurs donné aux Leçons et aux Professeurs d'alors, appellation encore admise de nos jours à Paris, pour le Collège de France. Chaque Docteur ou Bachelier expliquait son texte à sa manière,

littéralement ou scolastiquement, parfois même théologiquement, au point de faire de la fièvre ou de toute autre maladie une conséquence naturelle et nécessaire du péché.» (A. Germain; *loc. cit.*, p. 39.)

Rabelais avoue lui-même, dans sa dédicace des *Aphorismes*, que ces traductions latines étaient une occasion grave de méprises souvent préjudiciables aux malades. Il a voulu faire exception à cet égard. « Connaissant, comme l'a remarqué M. Egger, les » médecins grecs et latins aussi bien qu'homme de » son temps les pouvait connaître » (1), Rabelais n'a pas cru devoir se dispenser d'interpréter le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate ; mais, malgré la véritable acception du mot *græce*, et quoique les études grecques fussent déjà en honneur à Montpellier, on ne saurait admettre que, « devant un auditoire nombreux », il ait songé à donner, comme le dit Astruc, une interprétation en grec des *Pronostics* d'Hippocrate. *Græce interpretatus est* ne signifie pas, il a interprété *en grec*, mais *d'après le texte grec*.

On voit également que, cette même année 1537, Rabelais a été dépositaire d'une des clefs, soit de la

(1) Egger ; *L'Hellénisme en France*, tom. I, pag. 175.

caisse commune des Étudiants, conservée alors dans une Chapelle de l'église Saint-Firmin, soit des Archives, qui étaient déposées dans la Chapelle des Trois Rois de l'église Saint-Matthieu.

Dans le *Registre des Privilèges et Statuts*, on lit également en tête du dernier feuillet v° :

« *Clavium præsentis anni 1537, custodes D. Gilbertus Griffius cancellarius, D. Joannes Falco decanus, D. Leo, primus procurator, et D. Junior doctor.* »

Mentionnons enfin que les mots *Franciscus Rabelæus*, et les deux dernières lignes, sont écrits de la main même de Rabelais : comparaison faite des écritures, rien n'est plus authentique.





DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

SUR

RABELAIS



ous avons suivi pas à pas Rabelais dans l'obtention des grades universitaires ; les documents qui vont suivre nous le montrent jusque dans les détails les plus intimes de la vie d'Étudiant. Les Archives de notre Faculté fournissent des révélations piquantes sur ce qu'était cette existence de la jeunesse studieuse des Écoles à cette époque. Si les sciences, les arts, les lettres, la culture de l'esprit, occupaient la majeure partie du temps des Écoliers, les banquets, les fêtes, les jeux, les divertissements, en

absorbaient une part notable. Il est bon de remarquer que Rabelais sut, dès le principe, se distinguer parmi ses compagnons d'études, soit qu'il s'agît d'argumenter sur un texte scolastique, soit qu'il fût question de participer aux facéties de ses condisciples ou de tenir tête à un joyeux convive. Qui ne connaît le récit que contient le trente-quatrième chapitre du troisième livre du *Pantagruel*, de « la morale comédie de celui qui avoit espousé une femme mute », où Rabelais joua un des principaux rôles en 1531 (1). De même, dans le *Liber Procuratoris* nous le voyons désigné simplement par son prénom, déjà célèbre sans doute, de Maître François (*Maister Franciscus*), dans le banquet du 15 Octobre 1530.

Vers la même époque, il assiste pour la première fois à l'anatomie faite par Schyron, et signe sur le Registre « *Rabelæsus, quia præsens fui* » ; il signe aussi *Rabelæsus baccal.* divers procès-verbaux relatifs à des comptes de dépenses faites au nom de l'École, le 15 Décembre 1530, le 19 Mars 1531 et le 23 Octobre 1531.

(1) *Pantagruel*, livre III, chap. 34, édit. Burgaud des Marets et Rathery, 1872, tom. I, pag. 677.

Dans le *Registre des Actes* (1523-1559), il est également fait mention de Rabelais à l'occasion du baccalauréat de N. Rebier, le 1^{er} Novembre 1530. Sa signature se lit sur le *Registre des Matricules*, au bas d'une reddition de compte faite le 7 Novembre 1537. — Le 30 Novembre de cette même année, N. Rebier prend Rabelais pour parrain.

Enfin, en 1538, nous lisons à la fin du *Registre des Matricules* (1502-1561) que Rabelais reçut un écu d'or pour avoir fait un Cours d'anatomie : c'est la dernière fois que son nom paraît dans les Registres de la Faculté.





BANQUETS.

(1530 ET 1531)

LE 15 Octobre 1530, au sortir de la messe de rentrée, Rabelais, sous le nom de *Maister Franciscus* (cette désignation ne peut évidemment s'appliquer qu'à lui), intervient auprès de Falco ou Faucon pour l'inviter, en échange d'un cadeau de perdrix et de pigeons, à lire le neuvième livre du *Traité des maladies* de Razi, dédié à Almanzor.

Rabelais a dû assister aussi au banquet du 19 Octobre 1531 ; il était alors à Montpellier et signe même une reddition de compte du Procureur Cravesana, faite le 23 Octobre 1531.

Die XV^a octobris millesimo quingentesimo XXX^o, fuit facta congregatio in scolis regiis, super convivio faciendo die Sancti Luce, ut moris est, quod factum fuit ex consensu omnium : et feci in ospitio quod vulgo La Soche dicitur, ubi omnes laute excepti sunt in pran-

dio, et solvi ospiti pro omnibus 5 aur. 8 sol. 8 den.— Pro tibicinibus, xxx sol. — Pro famulis et famulabus, v s. — Pro cantoribus misse, x s. — Pro perdicibus et columbis datis Falconi, ut legeret nonum ad Almensorem, quem noluit legere, pro malis multis rationibus; et maister Franciscus et alii multi, inter veniendum e missa, ad hoc faciendum admonuerunt, xiii sol. — Pro puero qui tibicines ivit vocatum, i s. — Pro servientibus cene, ut moris est, i aur. ii lib.— Pro absolutione facta pro defunctis die Trium Coronatorum, ii s. 6 d. — Somma totius, i s. lib. x8 s. 2 d.

Die 19^a octobris 1531, facta congregatione ad pulsum campane, more solito, contenti fuere omnes ut in die divi Lucæ celebraretur convivium, ut moris est, quod factum fuit in hospitio quod vulgo appellatur La Sochia, et pro eo exposui sommam 21 lib. 7 s. 6 d.

(Liber Procuratoris, ad ann. 1530 et 1531.)





LEÇON D'ANATOMIE.

(1530)

L'ANATOMIE dont il est ici question a eu lieu vers le 18 Octobre 1530 ; c'est la première de celles qu'a dirigées Rondellet ; il fut alors, à cause d'elle, chargé des fonctions de Procureur, qui lui furent ensuite maintenues par l'Université de Médecine. Il y avait un mois que Rabelais y était immatriculé.

Remarquons les mots « *quia præsens fui* » dont Rabelais fait suivre sa signature au bas de la note de dépenses ci-jointe, ainsi que l'expression plus explicite, « *præsens fui in congregatione* », qui précède sur le même document la signature de *Caruel*. Ils indiquent que le règlement des frais de Cours se faisait sur le vu du compte soumis par le Procureur à une Assemblée à laquelle prenaient part les élèves

qui avaient assisté à la leçon et pouvaient dès-lors attester la sincérité du relevé des dépenses qu'elle avait occasionnées.

Sequitur quod expositum fuit per me, procuratoris vices gerentem, consensu omnium scolasticorum, pro anatome facienda, in qua nullus studentium dedit, preter tonsores, a quibus habui XLIII solidos.

Dedi pro scribe pronotia, quo suplicatio-	
nibus suis impetravimus.....	x sol.
Pro portatoribus et comitantibus.....	III sol. 6 den.
Pro linteo dissecantium corpus.....	v sol.
Pro teda.....	III sol.
Pro ture.....	
Pro stupis.....	II sol. 6 den.
Pro candelis.....	
Pro carbone et filo.....	x den.
Pro vasculo.....	v den.
Pro panno quo involutus fuit.....	v sol.
Pro chirurgis.....	XX sol.
Pro J ^e Scironio, qui hystoriam corporis	
naravit.....	XXX sol.
Pro tortore, qui reportavit preter con-	
suetudinem, quia pollicitus eram illum	
restituere.....	XIII sol. VI den.
Pro bidello.....	v sol.
Pro cena doctoris et servantium ostium..	x sol.
Pro missis.....	xv sol.

*Horum omnium rationem dedi in congregatione,
coram omnibus scolasticis.*

*Summa quam exposui pro hac anatomia, VII libr. V sol. IX den.
Et recepi a domino Grifi quatuor libras, et à barbitonsoribus
XLIIII solidos.*

Summa quam recepi, VI libr. IIII sol.

Sic mihi debetur XXI sol. IX den. .

Præsens fui in congregatione, CARUEL.

RABELÆSUS, quia præsens fui.

(Liber Procuratoris ad ann. 1530.)



Smā g'nam āpōsu i f r s

[illegible][illegible][illegible]

1821



REDDITION DE COMPTE

FAITE PAR GUILLAUME RONDELLET, LE 15 DÉCEMBRE 1530.

LA célébration de certaines fêtes, et entre autres celle des Rois, s'élevait, on le sait, à la hauteur d'un événement pour les étudiants de cette époque. Le roi était désigné assez longtemps à l'avance pour qu'il pût diriger l'organisation des festins et des jeux dont se composait la cérémonie. Ceux qui étaient investis de ces dignités temporaires affectaient de prendre leur rôle au sérieux, et se paraient jovialement de leurs titres, même dans les Actes, qui par leur caractère officiel semblaient le moins se prêter à des plaisanteries de cette nature. C'est ainsi que l'on voit dans cette reddition de compte des signatures comme celles-ci : *B. Noyer, Rex medicorum*, et *M. Mulet, Cancellarius*. Par amour du contraste sans doute, Rabelais, après eux,

appose gravement, à la suite de son nom, la modeste qualification de *baccalaureus*.

Jovis XV^a decembris Mo Vmo XXX^o. Ego Guillelmus Rondeletus, procurator studentium medicine Montispessulani, reddidi compotum in congregatione in Collegio Regis, et usque ad illam diem recepi a baccalariis et bejaunis, videlicet pro quinquaginta tribus, ad rationem duarum librarum turonensium pro quolibet, ascendit ad summam centum sex librarum turonensium, salvo jure videndi librum domini Cancellarii et errore calculi.

Super quibus solvi domino Grifi cancellario, pro expensis in quibus predecessor meus fuerat condemnatus per arestum curie parlamenti Tholosani, ut constat per quictantiam dicti domini Grifi hic redditam, summam septuaginta quatuor librarum trium denariorum turonensium. Hic in expensis LXXIII libr. III den.

Sic adhuc debeo, ratione recredientie, XXXI libr. XIX sol. XII den.

Item solvi, pro expensis prime anathomie, summam quinque librarum unius solidi et novem denariorum turonensium, comprehensa in hoc summa quatuor librarum turonensium, quam receperam a domino Grifi. Ideo hic expendi V libr. I sol. IX den.

*Sic adhuc debeo usque ad hunc locum xxvi libr.
xviii sol.*

*Super quibus solvi pro banqueto Sancti Luce xv libr.
xviii sol. ii den.*

Item pro anatomia ultima expendi ix libr. ix sol.

Sic adhuc debeo xxix solidos.

*Item de recepta duarum anatomiarum viii libr. ix
sol.*

*Sic debeo per finem hujus compoti, usque in pre-
sentem diem, summam novem librarum octodecim soli-
dorum turonensium, scilicet ix libr. xviii sol., salvis
quibus supra.*

Viso libro domini Griffy, debeo xi libr. xviii sol.

B. NOYER, *Rex medicorum*. M. MULET, *Cancellarius vidi*. R.
GRANONUS, *baccalaureus*. PETRUS GUARDENCUS. B. F. BARO,
capit. d. medic. ANDREAS BERTRANDI. LONBARDUS. J.
RONGERON. A. GRIFFY. F. RABELÆSUS, *baccalaureus*. A.
PELLITARIUS. Q. CITARDIERIUS. G. MAQUIGNON. CLAUDUS
ALARDUS. P. TOLLETUS.

(Liber Procuratoris, ad ann. 1530.)





REDDITION DE COMPTE

FAITE PAR RONDELLET, LE 19 MARS 1531.

RABELAIS avait alors le droit de se qualifier de Bachelier, puisqu'il l'était depuis le 1^{er} Décembre 1530. Il avait déjà, nous venons de le voir plus haut, signé comme Bachelier, le 15 Décembre 1530.

Die XIX^a mensis marcii, ego Guillelmus Rondeleti reddidi compotum de receptis et administratis per me a die XV^a decembris ultimo effluxi, in congregatione facta in Collegio Regis, in presentia subsignatorum et plurium aliorum. Recepi:

Pro resta compoti precedentis, et per finem ipsius, debebam summam undecim librarum octodecim solidorum turonensium.

Item, pro septem bejaunis aut bacchalaureis, recepi summam quatuordecim librarum turonensium.

Item, pro recepta unius anatomie, quinque libras septem solidos turonenses.

Summa quam debeo : XXXI libr. v sol.

Summa quam exposui : LI lib. x sol. vi den.

Sic mihi debetur : XX libr. v sol. vi den.

A. GRIFFY. P. TOLLETUS. B. NOYER. P. LOMBARDUS. BOUGUIER. F. RABELÆSUS, *baccalaureus*. Guilhermus FERRANDUS. Claudius ALARDUS. Petrus CORREUS. S. GUABORDUS. Gulielmus SAUZERUS. Nicolaus PAGEAULT, *baccalaureus*.

(Liber Procuratoris, ad ann. 1531.)





REDDITION DE COMPTE

DU 23 OCTOBRE 1531.

L'ITALIEN François Cravesana, qui avait, depuis le mois précédent, remplacé Guillaume Rondellet comme Procureur des étudiants de l'Université de Médecine de Montpellier, venait d'être lui-même remplacé par Nicolas Feynes, et rendait ses comptes.

Die XXIII octobris, ego supradictus procurator reddidi computum in congregatione, presentibus omnibus scholasticis : et ascendit recepta usque ad illum diem, pro viginti et uno matriculatis, XLII libr.; super qua recepi duntaxat XXII libras, et dominus Grifi recepit residuum, ascendens ad XX libras, pro comittendo in negociis universatis.

Ex alia parte, expendi in duobus banquetis superius descriptis summam viginti sex librarum quatuordecim solidorum et septem denariorum turonensium; et sic

Septem choros tuos: & in die fundit
Leum oppidum quod tuum est
dum tuum est

Carolus Baro
Franciscus Cat. Baro. 1713
rideri qd Franciscus Cat. Baro

Franciscus Cat. Baro
Franciscus Cat. Baro
Franciscus Cat. Baro

*ultra summam receptam per me expendi quatuor libras
quatuordecim solidos et septem denarios turonenses.*

G. CARUELUS, *baccalaureus*. Franciscus RABELÆSUS, *baccalaureus*, *quia præsens fui*. Q. CITARDIERIUS. Franciscus BERTRANDI, *baccalaureus*. Petrus DE ANDOSSILLO. P. RIVERIUS. Franciscus CRAVESANA.

(*Liber Procuratoris, ad ann. 1531.*)





REDDITION DE COMPTE

DU 7 NOVEMBRE 1537.

HAC die septima mensis novembris anni 1537, congregatis reverendis magistris cum tilieto delato per bidellum in domo domini decani, constitit reverendis magistris magistrum Gilbertum Gryphium cancellarium pro Reverendo magistro Joanne Scurronio in deductionem summe ipsi debite, occasione expensarum per eundem factarum in prosecutione privilegiorum tam apud curiam regiam quam coram dominis generalibus, a die XIII^a mensis aprilis anni predicti usque in presentem diem, recepisse ex juribus communitatis magistrorum a XVI matriculatis, uno licentiato, tribus cursantibus in scholis regiis et duobus cursantibus in scholis collegii, summam viginti quatuor librarum turonensium, et a juribus matriculatorum pro juribus scholarium summam sex librarum turonensium; eundemque exposuisse pro negociis dicte universitatis

Grindman

[illegible]

[Handwritten signature]



summam novem librarum et novem denariorum, eundemque tradidisse prefato magistro Jo. Scurronio eandem summam restantem, videlicet XX libras XIX solidos III denarios turonenses; eidemque restituisse librum matricule, testibus et presentibus Reverendis magistris

G. GRIFFY. S^r. CORAUDI. LEO EREMITA. J. SCHYRO. SURDUS.
A. GRIFFY. RAMBAUDI. RABELÆSUS.

(*Registre des Matricules*, 1502-1561, fol. 160 ro.





MENTION DE RABELAIS

DANS DIVERS ACTES SCOLAIRES DE NICOLAS REBIER.

O n lit, à l'occasion du Baccalauréat de Nicolas Rebier, le 2 Janvier 1537, dans le *Registre des Actes* de 1523-1559, fol. 31 r^o:

Ego Nicolaus Rebier, diocesis Bisuntinensis, accepi gradum baccalaureatus, die secunda mensis januarii, sub domino Francisco Rabelæso, anno domini millesimo quingentesimo tricesimo septimo.

Le 30 Novembre 1537, Rebier prend Rabelais pour parrain :

Ego Nicolaus Rebier, dyocesis Bisuntinensis, in artibus magister, veni in hanc almam universitatem medicinæ Montispessulani, ut arti medicæ studeam, et pollicitus sum observare omnia privilegia et instituta edita et edenda ejusdem universitatis: idque juravi et

persolvi jura ejusdem, eligendo mihi in patrem dominum Franciscum Rabelex, anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo septimo, die vero ultima mensis novembris. Rebier

(*Registre des Matricules, de 1502 à 1561, fol. 160 v^o.*)





LEÇON D'ANATOMIE.

(1538)

RABELAIS était encore à Montpellier pendant le premier semestre de l'année 1538 : on en retrouve les preuves certaines à la fin du Registre des Matricules (1502-1561, fol. 382 v^o), où il est dit que le Procureur en charge reçut de Schyron, Professeur, « un écu d'or » pour l'honoraire de l'Anatomie que Rabelais avait interprétée.

C'est la dernière fois que le nom de Rabelais paraît dans les Registres de la Faculté.

Anno 1537, et die 17 mensis novembris, accepi ego subsignatus, præsente magistro Anthonio Pellitario, antiquo procuratore, a domino Schironio summam decem solidorum turonensium, pro syndicato et copia litterarum regiarum, sequendo consensum et deliberationem dominorum doctorum et studentium, qui voluerunt ut processus contra Verseille ageretur communi

Anno 1537 et die 17 mensis martii accepti per Ego subfignatus presente Magistro
Antoni Pellitario Amico procuratore a dno schizone summa abem solidos tunc
pro significato. et copia hinc requiritur sequi et deliberatione dominorum de
opere et studium qui voluerit et processus contra Versaille ageretur coram
doctore et studio pecunia et esset per Actus acceptos a Tabellone vniuersi

Fontanus procurator

Anno and et die 18 accepti ego subfignatus presente Magistro Antoni
pellitario hinc quoque subfignatus a dno Spirito summa et solidos pro
tunc presentante nostras causas. Tholose

Antoni Pellitarius

Fontanus procurator

Ego subfignatus presentem Dominum Cyronius Tabellam pro mendo
negotia dno Tholose de dno et indicat quos solidos. id est
supradictis die decima mensis decembris. Hauptat et ibidem

Fontanus procurator

A baillie mond fr Scyromis and pour leur liquid
porte et argent que ont de Versailles la somme de cinq sols 7
pour son cabem et quels a baillie a ma pre. enre en 1538 et se
neufmiesme de Janvier.

Antoine Pellitarius

Accepti proter a domino Cyronius anre vna solis pro Anato me
qua Antepeditio et Domicil f. r. Tabellam

Fontanus procurator

Debit doming Scyromis Tabellam qui f. r. Tholose xxviii s. pro Sy
et vniuersitatis apud Tholose pro obtinendo Condictio et Remedio. E
se contra Versailles

Fontanus procurator

Antoni Pellitarius

omnium doctorum et studentium pecunia, ut constat per actus acceptos a tabellione universitatis.

FONTANUS procurator.

Anno eodem, et die 18, accepi ego subsignatus, præsentente magistro Anthonio Pellitario, hic quoque subscripto, a domino Squironio summam XXI solidorum, pro procuratore se presentante, nostra caussa, Tholose.

ANTO. PELLITARIUS. FONTANUS procurator.

Exhibuit præterea dominus Schyronius tabellario, pro mercede requisita, dum Tholosam detulerit syndicatam, quinque solidos, idque anno supradicto, et die decima mensis decembris. Hocque fateor ego subscriptus

FONTANUS procurator.

A baillè mon dit sieur Schyronis au dit porteur, lequel a porté le conget levé contre Verseilles, la somme de cinq soulz tournois pour son labeur, lesquels a baillè à ma présence, l'an 1538, et le neufviesme de janvier.

Antoine PELLETIER

Accepi præterea a domino Schyronio aureum unum solis, pro anatome quam interpretatus est dominus Franciscus Rabelais.

FONTANUS procurator.

.....
.....
*Item acceperam, pro solvendis chirurgis et aliis
negotiis in anatome exponi solitis, duas libras, ex uno
bacchalaureo, quas fatebatur accepisse dominus Schy-
ronius.*

FONTANUS procurator.

(*Registre des Matricules*, 1502-1561, fol. 382 v^o et fol. 383 r^o.)



Accepimus a Dno Schivone nona libras pro hinc
probandis prosequenda et id anno 1537 et die 13
presidentis signis hic appositi

Jonas

Raphael balthamis

Le baille Mof

pour le conge leu
de man

Jonas au messager
Versalle l'an 1537 et le 21

Jonas

Re accepimus pro solutis chirurgis et aliis negotiis in
Anarome et pour voluit abas libras et un bacchalamie
quas faciebatur accepisse Dominus Schivone

Jonas

Accepimus A magistro Joanne Schivone pro hinc com
probandis libras et una supra scripta libras 10/8

Jonas

Raphael balthamis

Raphael balthamis

Le baille Mof Saporre pour recevoir le conge d'ice versailles de fabry
notaire cinq fois pour le registre, a cause que faillit envoir les
sues a Thionne pour faire l'apport des despes notre l'ay vers
et pour par de l'an 1537. an 12

Charm. D. medem

Imen kindas Paris

opuscula

aliquos, Conno data. Universit. m. 1706.

2

Que frequenti pagella commerciantur,

pari. Jamis. Grosley. ad. ti.



COMITE FORTUNA.



APV D GRYPHIV M
LVGDVNI.



1847
 Consider
 Labelisi medicus
 in 1847



PETRI BEMBI OPUSCULA.

LA Bibliothèque de la Faculté possède un volume intitulé *Petri Bembi opuscula aliquot*. Gryph. Lugd. 1532. Cet ouvrage, donné en 1776 à l'École de Médecine par l'avocat J. Grosley, a appartenu à Rabelais, dont on voit la signature au bas du frontispice, sous l'adresse de l'imprimeur :

Francisci Rabelæsi medici.

Καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων.





CONCLUSION.

IL n'existe pas, dans les Archives de la Faculté de Médecine, d'autre trace du séjour de Rabelais à Montpellier ; nous croyons avoir épuisé toute la série des pièces qui s'y rapportent, même d'une manière indirecte. Bien que cette publication ait plusieurs côtés intéressants, le seul qui nous ait préoccupé a été de donner aux documents relatifs à ce grand écrivain, grâce à un procédé de reproduction spécial, un caractère d'authenticité incontestable. Malgré l'attrait si séduisant de considérations de tout ordre, qui naissent en quelque sorte sous nos pas à mesure que nous avançons dans cette étude, nous nous sommes interdit les développements qui n'étaient pas indispensables à l'interprétation des pièces que nous reproduisons. Sans doute, ainsi que nos lecteurs ont pu s'en convaincre

par ce qui précède, il eût été aisé de tirer, soit de l'organisation de l'enseignement médical, soit des institutions de Doyen, de Chancelier, de Procureur, etc., une multitude d'aperçus et de rapprochements qui auraient permis de reconstituer dans toute sa vérité la physionomie de la Faculté de Médecine à l'époque de Rabelais. Certes, rien n'est plus instructif que le côté exceptionnellement original de la constitution de notre École pendant le xvi^e siècle. On y retrouve, d'une part, un caractère démocratique dans l'obligation du contrôle des élèves et des Procureurs pour le règlement des dépenses, ainsi que dans le droit d'ingérence et d'admonestation qu'ils s'attribuaient pour ce qui concernait la tenue des cours et l'enseignement des professeurs eux-mêmes. Mais il est vrai que, d'autre part, l'immixtion du clergé s'y révélait d'une manière non moins incontestable, par la suprématie et la prépondérance que l'autorité épiscopale du diocèse exerçait dans la collation des grades et dans l'administration intérieure de la Faculté. Ces points de vue d'ailleurs ont été, pour la plupart,

traités déjà de main de maître par M. le Professeur Germain, dans le travail si remarquable auquel nous avons fait de nombreux emprunts, et dans le Mémoire sur le *Liber procuratoris studiosorum* qu'il a communiqué récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. (Séance du 24 Septembre 1875.)

